

**Arrêté N°41/2026 portant réglementation temporaire  
De la circulation et du stationnement  
Rue du Bouton D'Or.  
Rénovation éclairage public.**

Le Maire de la commune de VERFEIL,

**Vu** le Code de la route et notamment les articles L. 411-1, R. 417-2, R. 417-3 et R. 417-10 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales articles L. 2212.5, L. 2213-1 à 6 ;

**Vu** le Code de la voirie routière ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

**Considérant** la demande présentée par l'entreprise Bouygues Energies et Services, 1 Allée de Longueterre 31850 Montrabé, au bénéfice de l'entreprise MAT' EQUIP 31, Allée de Longueterre 31850 Montrabé, à l'occasion des travaux de rénovation de l'éclairage public, Rue du Bouton d'Or à VERFEIL ;

**Considérant** qu'il est de son devoir de veiller à la sécurité publique ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Afin de pouvoir effectuer des travaux de rénovation de l'éclairage public, l'entreprise MAT' EQUIP 31, sera autorisée à mettre en place des échafaudages Rue du Bouton d'Or du 30/03/2026 à 08h00 au 03/04/2026 à 18h00.

**Article 2 :** Durant cette période, et selon les besoins du chantier, la circulation des piétons pourra être interdite.

**Article 3 :** La signalisation et la protection par panneaux et barrières de chantier seront assurées par l'entreprise MAT' EQUIP 31 et retirées dès achèvement des travaux.

**Article 4 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Tout véhicule en stationnement interdit et gênant pourra faire l'objet d'un déplacement par les services municipaux ou bien d'une procédure de mise en fourrière.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 7 :** Conformément à l'article R. 421-1 et suivant du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.

**Article 8 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VERFEIL,  
Madame la Directrice générale des services de la mairie de VERFEIL,  
Monsieur le Brigadier-chef Principal de police municipale sont chargés, chacun  
en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Verfeil le 18 mars 2026

Le Maire

Patrick PLICQUE

